

## Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° ..... en date du ..../..../2021)

**Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :**

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle  1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3  ou par mail : <a href="mailto:info@fdc57.org">info@fdc57.org</a>  ou site internet : <a href="http://www.fdc57.org">www.fdc57.org</a>	M le Maire de la commune de <u>Sarralbe</u>  Adresse : <u>1 place de la République</u>  Code Postale : <u>57430</u>  Ville : <u>SARRALBE</u>	ONF (si lot domanial) :  - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ  <u>Ou</u>  - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
--	---	--

Je soussigné (nom-prénom) HETZEL Sven

Titulaire du droit de chasse sur la commune de Sarralbe

Lot n° : 2406L  communal  réserve  domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 9 rue Henri Heigel 57430 Sarralbe

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- toute la chasse
- .....
- .....
- .....

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 01/03/2025 au 01/03/2026

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Sarralbe Le 26/02/2025

Signature (obligatoire) :

